

PROJET DE LOI

N° 13

adopté

SENAT

le 3 novembre 1977

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'échange de lettres effectué le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne et concernant le régime fiscal des libéralités à des fins d'assistance, d'éducation et d'instruction.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 482 (1976-1977) et 52 (1977-1978).**

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'échange de lettres effectué le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne et concernant le régime fiscal des libéralités à des fins d'assistance, d'éducation et d'instruction dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 novembre 1977.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 482 (1976-1977), Sénat.